

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Séances conjointes de la 33<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux et  
la 27<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes  
Genève (Suisse), 12 – 13 juillet 2024

Réglementation du commerce

TRANSPORT DES SPÉCIMENS VIVANTS

1. Ce document a été préparé par le Secrétariat.
2. Lors de sa 19<sup>e</sup> session (CoP19, Panama, 2022), la Conférence des Parties a adopté les décisions 19.158 et 19.159 comme suit :

**À l'adresse du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes, en consultation avec le Comité permanent, le Secrétariat et l'Association du transport aérien international (IATA)**

**19.158** *Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes, en consultation avec le Comité permanent, le Secrétariat et l'Association du transport aérien international (IATA), organisent un atelier pour partager les meilleures pratiques relatives au transport de spécimens vivants d'animaux et de plantes. Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes invitent les Parties ayant une expertise dans ce domaine à présenter leur gestion des spécimens vivants d'animaux et de plantes dans le commerce et les mesures prises pour aider les autres Parties à satisfaire aux exigences de la CITES en matière de transport de ces spécimens, conformément à la résolution Conf. 10.21 (Rev. CoP19), Transport des spécimens vivants.*

**À l'adresse du Secrétariat, en consultation avec le Comité permanent**

**19.159** *Le Secrétariat, en consultation avec le Comité permanent, travaille avec l'IATA pour mettre gratuitement à la disposition des représentants autorisés des organes de gestion et des autorités chargées de la lutte contre la fraude les sections pertinentes de la Réglementation de l'IATA sur le transport des animaux vivants et des IATA Perishable Cargo Regulations sous forme de copies électroniques ou imprimées, et envisage de les rendre accessibles gratuitement aux autres pays exportateurs, importateurs et transporteurs concernés selon les besoins de la Partie concernée.*

Mise en œuvre de la décision 19.158

3. Le 21 mars 2024, le Secrétariat a organisé l'atelier en ligne demandé sur le transport des spécimens vivants. Cet atelier avait comme objectif le partage des meilleures pratiques relatives au transport de spécimens vivants d'animaux et de plantes, comme indiqué dans le mandat approuvé par le Comité permanent lors de sa 77<sup>e</sup> session en novembre 2023 (voir le compte rendu résumé [SC77 SR](#)). L'atelier a permis aux participants de mieux comprendre l'application effective de la *Réglementation IATA du transport des animaux vivants (LAR)*, de la *Réglementation IATA du transport du fret périssable (PCR)*, et des *Lignes directrices CITES pour le transport autre qu'aérien de spécimens vivants de plantes et d'animaux sauvages*.
4. Des experts de plusieurs Parties, dont les États-Unis d'Amérique, le Ghana, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour et la Suisse, ainsi que d'organisations observatrices, telles que Botanic Gardens Conservation International, le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW), GO WILD, la Wildlife Conservation Society (WCS) et l'Organisation mondiale de la santé animale

(OMSA), ont effectué des présentations au cours de cet événement. L'atelier a rassemblé près de 200 participants, représentant les organes de gestion, les autorités scientifiques, les points focaux pour la lutte contre la fraude, les agences de contrôle aux frontières, les organisations non gouvernementales et les organismes internationaux. Une interprétation simultanée en anglais, français et espagnol était disponible. Il est à noter qu'il s'agissait là du premier atelier organisé par le Secrétariat CITES sur le transport de spécimens vivants et que celui-ci a été généreusement financé par la WCS. Afin de permettre une plus large diffusion, l'événement a été diffusé en direct sur la chaîne YouTube de la CITES, où il reste disponible (voir [ici](#)). Les présentations faites au cours de l'atelier sont en outre maintenant disponibles sur le [site Web](#) de la CITES.

5. Les discussions de l'atelier ont abordé plusieurs sujets importants. Le transport de spécimens vivants d'animaux ou de plantes est soumis à des réglementations complexes qui garantissent le bien-être et la sécurité de ces spécimens, aux niveaux international, national et local. Le maintien de conditions adéquates, telles que le contrôle de la température sur les longs trajets, implique une logistique minutieuse. Les considérations relatives au bien-être des animaux, ainsi que les stratégies de gestion des risques, soulignent à quel point il est important de donner la priorité aux protocoles de sécurité et d'appliquer les normes tout au long du processus de transport. Les discussions sont résumées ci-dessous.

#### *Respect des réglementations*

6. Les réglementations LAR et PCR de l'IATA sont les normes mondiales qui s'appliquent au transport aérien de spécimens vivants d'animaux et de plantes. La réglementation LAR de l'IATA s'applique à toutes les compagnies aériennes membres de l'IATA ainsi qu'aux expéditeurs, qui doivent également se conformer à des exigences supplémentaires, le cas échéant, dans l'État d'origine, de transit et de destination. La réglementation LAR de l'IATA comprend des chapitres sur les exigences générales, les responsabilités de l'expéditeur, les responsabilités du transporteur, les exigences en matière de formation, les variations propres aux transporteurs et aux États, les réservations et les préparatifs d'expédition, la liste et la description des espèces, la documentation, les exigences en matière de conteneurs, le marquage et l'étiquetage, les procédures de manutention, ainsi qu'une brève description des exigences de la CITES. La réglementation PCR de l'IATA comprend des chapitres sur son applicabilité générale, les responsabilités, les variations propres aux transporteurs et aux États, l'emballage, les opérations, la documentation et l'étiquetage.
7. Les *Lignes directrices CITES pour le transport autre qu'aérien de spécimens vivants de plantes et d'animaux sauvages* viennent compléter les réglementations LAR et PCR de l'IATA. Les réglementations LAR et PCR de l'IATA ont été conçues pour réglementer le transport aérien, mais elles peuvent également s'appliquer au transport non aérien de spécimens vivants d'animaux et de plantes pour toutes les espèces inscrites à la CITES. Les *Lignes directrices CITES pour le transport autre qu'aérien de spécimens vivants de plantes et d'animaux sauvages* ont toutefois été élaborées parce qu'il peut s'avérer approprié ou préférable de dévier de la réglementation LAR de l'IATA pour certaines espèces animales inscrites à la CITES. Ces différences peuvent s'appliquer aux poissons, ratites, flamants roses, cigognes et grues, pingouins, pélicans, grands félins et autres espèces. La liste complète des espèces concernées figure dans les *Lignes directrices*. Le choix de suivre soit la réglementation LAR de l'IATA, soit les *Lignes directrices CITES pour le transport autre qu'aérien de spécimens vivants de plantes et d'animaux sauvages* appartient à l'expéditeur.

#### *Exigences en matière de conteneurs*

8. La réglementation LAR de l'IATA prévoit des exigences en matière de conteneurs pour certaines espèces ou certains groupes d'espèces. Les principes de conception requis par les exigences relatives aux conteneurs doivent être consultés et respectés pour chaque envoi. Les principes clés sont notamment les suivants :
  - Le conteneur doit être solide, résistant et doté d'une porte sécurisée pour retenir l'animal, prévenir tout dommage ou accès non autorisé, et éviter que l'animal ne soit blessé ou qu'il ne s'enfuit. Pour certaines espèces, des conteneurs renforcés sont nécessaires en raison de la taille et du poids des spécimens, et le recours à des conteneurs doublés ou en métal peut s'avérer nécessaire en raison de la capacité de destruction de l'animal. La sécurité des manipulateurs est également importante.
  - Le conteneur doit être ventilé sur deux ou trois côtés. Les exigences en matière de ventilation peuvent varier selon qu'un même conteneur contient un, deux ou plusieurs animaux. Une ventilation adéquate et appropriée est essentielle pour éviter que les animaux ne soient exposés à des températures trop chaudes ou trop froides.

- Récipients d'eau et de nourriture : un apport en eau et en nourriture doit être prévu, les récipients étant soit fixés à l'intérieur du conteneur, soit attachés à celui-ci de telle manière que l'animal puisse y accéder.
- Le conteneur doit être équipé d'un revêtement absorbant au sol ou d'un caillebotis. Ses dimensions doivent correspondre à la taille réelle de l'animal et tenir compte des besoins de l'espèce en matière de ventilation et de bien-être.
- Les conteneurs doivent être étiquetés correctement, l'étiquette mentionnant les coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence, toutes instructions spéciales et les numéros de téléphone nécessaires. Les permis ou certificats et autres documents doivent être joints à l'envoi.

9. La réglementation LAR de l'IATA comprend des lignes directrices spécifiques aux espèces en ce qui concerne la densité de chargement dans les conteneurs. Certains principes généraux s'appliquent cependant :

- Les besoins des animaux en termes de ventilation, d'apport en air frais, d'humidité et d'espace personnel, ainsi que leur capacité à évacuer leur chaleur corporelle, doivent être pris en compte.
- La densité de chargement doit être assez importante pour que les animaux ne se blessent pas au décollage, pendant les turbulences et à l'atterrissage, mais pas au point que chaque animal ne puisse se coucher et se lever sans aide sans risquer d'être blessé ou de se faire écraser.
- Dans certains cas, de jeunes animaux peuvent partager le même espace dans le conteneur, s'ils sont élevés ensemble ou s'ils font partie du même groupe familial. Des oiseaux de la même espèce peuvent être expédiés dans le même conteneur s'ils sont habitués les uns aux autres. Pour les reptiles, les amphibiens et de nombreux autres taxons, il convient de respecter des densités de chargement spécifiques.

#### *Procédures d'urgence aux points d'entrée*

10. La manipulation est un élément clé à prendre en compte pour la planification des mesures d'urgence. La gestion du temps est essentielle et il convient de connaître notamment la durée totale du trajet, les temps de transit, les retards, les lieux, ainsi que la durée d'exposition aux conditions environnementales (météorologiques) locales. Les aspects importants sont entre autres la température, les intempéries, l'exposition directe au soleil, le changement d'avion (et notamment la taille de la porte d'embarquement et de la soute, le chauffage et la ventilation dans le nouvel avion), l'engorgement de l'aéroport en raison d'un manque d'installations aéroportuaires appropriées et un mauvais contrôle des conditions climatiques.

#### *Confiscation*

11. La résolution Conf. 17.8 (Rev. CoP19), [Utilisation des spécimens d'espèces inscrites aux annexes de la CITES commercialisés illégalement et confisqués](#), recommande de considérer que la saisie et la confiscation des spécimens sont généralement préférables au refus définitif de leur importation lorsque des spécimens sont exportés ou réexportés en violation de la Convention. Lorsqu'une importation est refusée, la Partie exportatrice ou réexportatrice doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les spécimens confisqués ne fassent pas à nouveau l'objet d'un commerce illégal, notamment en surveillant leur renvoi et en facilitant leur confiscation. Les recommandations en matière d'utilisation diffèrent pour les espèces inscrites à l'Annexe I d'une part, et les espèces inscrites aux Annexes II et III d'autre part. Selon l'Annexe concernée, la législation nationale et les objectifs de conservation, les utilisations possibles sont notamment la vente aux enchères, une utilisation dans le pays, une utilisation à des fins d'éducation et de sensibilisation, ou la destruction. Entre autres considérations relatives à l'utilisation de spécimens vivants, il convient notamment de consulter les autorités scientifiques afin de maximiser la valeur de ces spécimens pour la conservation. Des considérations similaires s'appliquent aux plantes saisies, les utilisations possibles comprenant notamment la mise en culture, le renvoi dans la nature ou la destruction, tout en donnant la priorité à la conservation et en veillant à ce que le spécimen ne fasse pas à nouveau l'objet d'un commerce illégal.

#### *Manipulation de spécimens morts ou blessés*

12. Trois éléments importants doivent être pris en compte lors de la manipulation de spécimens morts ou blessés : la préparation, l'inspection et l'intervention. En cas de triage immédiat, la sécurité des animaux, du public et de l'équipe d'inspection est primordiale. Il convient, au minimum, de toujours porter un masque et des gants lors des inspections. En l'absence de danger, les conteneurs doivent être isolés afin de minimiser les facteurs externes tels que le bruit, les conditions météorologiques ou les températures extrêmes. Les environs doivent faire l'objet d'une évaluation en vue de détecter les dangers potentiels et

les comportements inhabituels. Une inspection visuelle doit également être effectuée pour déceler la présence de blessures, d'agressivité ou de stress chez les animaux. Il convient en outre d'évaluer la température et l'hydratation des animaux, et de leur proposer progressivement de l'eau ou des aliments hydratants, si la situation ne présente pas de danger. Les observations doivent être documentées à l'aide de photos et de vidéos, l'état du conteneur et toute blessure visible devant être signalés. Il convient enfin de prendre contact avec les partenaires locaux afin de discuter d'un transport adapté et sécurisé, si nécessaire.

#### *Détention temporaire d'animaux ou plantes sauvages avant et/ou après le transport*

13. En général, le terme « temporaire » fait référence à une période de 24 à 48 heures, avant ou après le trajet. Les principaux éléments à prendre en compte sont : des paramètres environnementaux corrects, une offre adéquate en nourriture et en eau, et un conteneur approprié. Les paramètres environnementaux comprennent la température, la lumière et l'humidité. Tous ces éléments peuvent différer d'une espèce à l'autre. En ce qui concerne l'alimentation, les paramètres à prendre en compte sont le moment auquel il convient d'offrir de la nourriture, la nature des aliments, ainsi que les besoins en eau. Les paramètres relatifs au conteneur sont notamment la sécurité, le fait que l'animal ne puisse s'échapper, la taille et l'emplacement du conteneur, ainsi que les activités d'enrichissement.

#### *Détentions présentant un risque élevé pour le bien-être des spécimens, et biosécurité*

14. Le code terrestre de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), qui était en cours de révision à l'heure où ce document était préparé, comprend une section sur le bien-être animal. Le chapitre 7.4 traite du transport des animaux par voie aérienne. Le code recommande qu'en cas de refus d'une importation, le bien-être de l'animal soit le premier élément à prendre en compte. L'autorité compétente de la Partie importatrice doit proposer des installations ou des ressources appropriées pour isoler l'animal, afin d'éviter tout problème de santé et de bien-être pour l'animal et de veiller à ce que la situation ne présente pas de risque sanitaire pour le pays importateur. La biosécurité est essentielle pour limiter le risque d'introduction, d'apparition et de propagation de zoonoses, d'infections ou d'infestations à partir, en provenance ou au sein d'une population animale.

#### *Transport de plantes*

15. Les directives PCR de l'IATA garantissent une manipulation appropriée et un transport adéquat des plantes d'intérieur et des fleurs coupées en vue de préserver l'intégrité de l'envoi. Elles mettent l'accent sur la nécessité d'une manipulation rapide en raison de la nature périssable de certaines plantes. L'emballage doit permettre à l'air de circuler afin de garantir la santé des plantes. Un étiquetage et un marquage clairs facilitent l'inspection des permis et garantissent le respect des normes de santé et de sécurité. Tous les permis et documents doivent être facilement visibles et accessibles pendant le transport.

#### Mise en œuvre de la décision 19.159

#### *Facilité d'accès aux réglementations LAR et PCR de l'IATA*

16. Les réglementations LAR et PCR de l'IATA sont disponibles en version numérique, en bibliothèque d'entreprise et en version imprimée, en anglais, en français et en espagnol (ainsi qu'en chinois pour la version imprimée). Au cours de l'atelier, les participants ont de nouveau confirmé que l'accès aux mises à jour de ces réglementations représente une difficulté majeure pour de nombreuses Parties à la CITES, notamment pour les pays en développement qui ne sont pas en mesure de payer la cotisation annuelle, mais aussi pour les pays développés qui ont besoin d'un grand nombre d'exemplaires afin de les distribuer à l'ensemble de leurs agents aux frontières. Le prix va de 320 USD à 350 USD par an pour une version imprimée ou pour un accès numérique pour un seul utilisateur, tandis que le coût de la bibliothèque d'entreprise est d'environ 4 000 USD par licence et par an. Les commerçants, les expéditeurs ou d'autres organisations ont également besoin d'avoir accès à ces réglementations et sont tenus de les acheter chaque année.
17. L'IATA a indiqué faire appel à des prestataires de services externes pour la publication des versions numériques, des bibliothèques d'entreprise et des versions imprimées de ces réglementations, et a déclaré qu'il n'était donc pas possible d'y proposer un accès gratuit. L'IATA est disposée à envisager une remise, mais elle n'a pas encore mentionné de tarif spécifique. Le Secrétariat a communiqué à l'IATA une première projection du nombre d'accès requis par les pays en développement Parties à la CITES afin

d'entamer les négociations sur ce tarif réduit. Les discussions à cet égard sont en cours et une nouvelle mise à jour sera communiquée lors de la 78<sup>e</sup> session du Comité permanent.

#### *Difficultés*

18. Plusieurs difficultés et suggestions relatives à la mise en œuvre des réglementations LAR et PCR de l'IATA ont fait l'objet de discussions, ou ont été partagées par les participants. Une liste détaillée de ces difficultés et suggestions figure en annexe du présent document.

#### Recommandations

19. Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes sont invités à :
  - a) prendre note de ce document et convenir que la décision 19.158 a été mise en œuvre ;
  - b) demander au Secrétariat de publier les informations issues de l'atelier sur le site Web du Secrétariat.

## ATELIER EN LIGNE SUR LE TRANSPORT DE SPÉCIMENS VIVANTS, LE 21 MARS 2024

### Difficultés et suggestions relatives à la mise en œuvre des réglementations LAR et PCR de l'IATA et des Lignes directrices CITES pour le transport outre qu'aérien de spécimens vivants de plantes et d'animaux sauvages, telles qu'identifiées par les participants à l'atelier

- Réglementations applicables
  - L'harmonisation des réglementations entre les différentes juridictions peut s'avérer longue et complexe.
  - La compréhension et l'interprétation des exigences juridiques complexes aux niveaux international, national et local peuvent poser problème.
  - Pour rester au courant des mises à jour et des modifications apportées aux réglementations, il faut pouvoir les surveiller et s'y adapter en continu.
- Logistique des transports
  - Le fait de devoir assurer des conditions appropriées pour les spécimens vivants d'animaux et de plantes pendant leur transport, en contrôlant par exemple la température et la ventilation, peut s'avérer contraignant sur le plan technique.
  - La coordination de la logistique pour les longs trajets implique une planification minutieuse et peut supposer des coûts élevés.
  - Le fait de devoir fournir des équipements et des installations spécialisés pour répondre aux besoins divers des différentes espèces accroît encore davantage la complexité de la logistique.
- Documentation et permis
  - Les démarches administratives permettant d'obtenir les permis et les documents nécessaires au transport transfrontalier peuvent être longues et fastidieuses.
  - Il est essentiel de veiller à ce que les documents soient bien remplis et les informations exactes afin d'éviter tout retard et toute infraction aux réglementations en vigueur.
  - L'interprétation et le respect des diverses exigences émanant des différentes autorités réglementaires peuvent s'avérer difficiles.
- Gestion des risques
  - Pour identifier et atténuer les risques associés au transport, notamment les problèmes de santé et de sécurité, pour les spécimens comme le personnel, il est nécessaire d'effectuer une évaluation complète des risques.
  - Il faut disposer d'une expertise et de connaissances spécialisées pour pouvoir mettre en œuvre les mesures visant à minimiser le stress, les blessures et la transmission de maladies pendant le transport.
  - Pour répondre efficacement aux incidents et aux situations d'urgence en cas d'imprévu pendant le transport, la préparation préalable et la planification des interventions d'urgence sont essentielles.
- Bien-être animal
  - Pour limiter les facteurs de stress, tels que la manipulation, le confinement et les modifications de l'environnement, il faut y prêter une attention toute particulière et prendre des mesures de manière proactive.
  - La recherche d'un équilibre entre les préoccupations en matière de bien-être, les contraintes logistiques et les exigences réglementaires peut présenter des dilemmes sur le plan éthique.

- Dédouanement
  - Le respect des réglementations et des procédures douanières, en particulier pour le transport international, implique d'adhérer à des protocoles stricts ainsi qu'à des exigences en matière de documentation.
  - En cas de retards au niveau du dédouanement, le calendrier de transport peut être perturbé et la santé et la sécurité des spécimens peuvent être compromises.
  - La coordination avec les autorités douanières de différentes juridictions accroît encore davantage la complexité de ce processus.
  
- Capacités et infrastructure
  - En cas d'infrastructures inadéquates, par exemple lorsque les véhicules, les installations ou les équipements spécialisés font défaut, la sécurité et l'efficacité du transport de spécimens vivants d'animaux et de plantes peuvent être contrariées.
  - Des investissements importants et une planification à long terme sont nécessaires pour combler les lacunes en matière d'infrastructures.
  - Le manque de personnel qualifié pour manipuler et transporter les spécimens vivants vient exacerber encore davantage les difficultés en matière d'infrastructure.
  
- Connaissances et formation
  - Il est essentiel de veiller à ce que le personnel impliqué dans la manipulation et le transport de spécimens vivants d'animaux et de plantes dispose d'une formation et d'une expertise adéquates pour garantir le respect des règles et le bien-être des animaux.
  - Il est indispensable de proposer des programmes d'éducation et de formation continue pour tenir le personnel informé des réglementations, des meilleures pratiques et des technologies émergentes.
  - Des approches de formation sur mesure pourraient s'avérer nécessaires pour surmonter les barrières linguistiques et les différences culturelles entre les parties prenantes.
  
- Lutte contre la fraude et surveillance
  - Pour surveiller le respect des réglementations et faire appliquer les normes tout au long de la chaîne d'approvisionnement, il est essentiel de disposer de mécanismes de contrôle et de surveillance solides.
  - La coordination des efforts de lutte contre la fraude des différentes parties prenantes, qu'il s'agisse d'organismes gouvernementaux, d'acteurs de l'industrie ou d'organisations de la société civile, peut s'avérer difficile.
  - Il est nécessaire d'allouer les ressources de manière stratégique et d'instaurer une collaboration pour combler les lacunes en matière de capacités de lutte contre la fraude, telles que le manque de ressources et de personnel.
  
- Sensibilisation du public et implication des parties prenantes
  - La sensibilisation des parties prenantes à l'importance du respect des réglementations et des meilleures pratiques favorise une culture de conformité et de responsabilité.
  - La communication avec les parties prenantes, y compris les fournisseurs, les transporteurs et les consommateurs, par le biais de campagnes de sensibilisation et d'initiatives éducatives, favorise la compréhension et la coopération.
  - Le fait de nouer des partenariats avec des associations sectorielles, des organisations de protection de l'environnement et des universités renforce les efforts collectifs visant à relever les défis et à promouvoir des pratiques de transport durables.